

COMPTE RENDU SOMMAIRE **CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 14 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 07/09/2017

Nb de membres en exercice : 14

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Joël PLUMÉ, Nathalie LEFEBVRE, Michel HALOPÉ, Laure DESTOUCHES, Jean SOHIER, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Sonia GAUBUSSEAU, Nicole JEUDI, Olivier CHASLES,

Absents :

Excusés : Éric MAKAGON (pouvoir à Sonia GAUBUSSEAU), Valérie COMPAIN (pouvoir à Alain ANCEAU), Margot CHALOUAS

Secrétaire de séance : Laure DESTOUCHES

♦ AFFAIRES COMMUNALES

- *Etude pour la réalisation d'une ombrière*

M le Maire présente le projet de réalisation d'une ombrière photovoltaïque qui pourrait être implantée sur le parking à côté de la bibliothèque. La superficie totale serait de 632m². La durée globale de l'opération serait de 9 mois. L'étude serait portée par le Crédit Agricole qui récupère l'électricité. Plusieurs conseillers proposent qu'une 2^{ème} étude soient aussi menée sur le site des vestiaires sportifs. Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (12 pour - 0 contre – 1 abstention), donne un accord de principe au projet de réalisation d'une ombrière photovoltaïque.

- *Etude concession cimetière pour les élus*

M Plumé demande que soit décidé un tarif de superposition pour une concession perpétuelle. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs complémentaires suivants pour une superposition d'une concession perpétuelle :

- Superposition pour 30 ans : 60€
- Superposition pour 50 ans : 120€

- Projet ancienne école : déclassement des parcelles

M le Maire rappelle qu'une nouvelle école communale a été construite avec une 1^{ère} utilisation à la rentrée de septembre 2008 générant la délocalisation des services scolaires. Les anciens bâtiments situés au 41 rue Principale sur les parcelles A303, A138, A137 ne sont aujourd'hui ni occupés ni utilisés.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, préalablement à l'échange avec Val Touraine Habitat, sur lequel le conseil municipal s'est prononcé lors de la séance du 15 décembre 2016, il convient de procéder au déclassement des parcelles précitées du domaine public et de les intégrer au domaine privé de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation des parcelles A303, A138, A137, n'étant plus utilisées ni pour le service scolaire ni pour le service cantine, ni aucun autre service et qu'elles ne sont pas ouvertes au public ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal.

. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- constate la désaffectation des parcelles A303, A138, A137, n'étant plus utilisées ni pour le service scolaire ni pour le service cantine, ni aucun autre service et qu'elles ne sont pas ouvertes au public ;
- prononce au déclassement du domaine public et à l'intégration au domaine privé communal des parcelles précitées.

Ces décisions deviennent effectives à compter de ce jour.

- Validation de l'échange avec VTH

Par délibération n° 40/16 du 15 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé dans son principe et ses modalités le projet d'échange sans soulte à intervenir entre la société Val Touraine Habitat et la commune de Saint Roch dans le cadre d'un projet d'aménagement. Après désaffectation puis déclassement du domaine public communal des parcelles concernées (ZA n°179, ZA n°261p, A n°136, A n°137, A n°138, A n°303, A n°465, A n°542, A n°543 et A n°772) par le conseil municipal, il est alors soumis à ce dernier, pour approbation, l'échange foncier sans soulte à intervenir entre la société Val Touraine Habitat et la commune de Saint Roch des parcelles sus visées dans les conditions annoncées par la délibération du 15 décembre 2016 ; il est rappelé au conseil municipal d'une part que la soulte à la charge de Val Touraine Habitat est transformée en obligation de faire les travaux et d'autre part que la société Val Touraine Habitat prend en charge les différents frais liés aux acquisitions conformément à ce qui figure dans la délibération du 15 décembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'échange entre Val Touraine Habitat et la commune de Saint Roch dans les conditions énoncées dans la délibération du 15

décembre 2016 et autorise M Marchand, Adjoint au Maire, à signer tout document relatif à ce dossier.

- Enfouissement des réseaux par le SIEIL 2018-2019

- Réseaux de télécommunication – dissimulation - rue de la Vallée – RD36 – intersection rue de la Picherie au n°67 :

Dans le cadre du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique ci-dessus référencé, le SIEIL propose d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Par contre, le câblage, relevant de la prérogative d'Orange, est exclu de l'intervention du SIEIL. L'estimation liée à cette prestation s'élève à 69885,57 €. Après délibération, le conseil municipal s'engage à l'unanimité dans cette opération d'effacement.

- Réseaux de distribution publique d'énergie électrique – dissimulation - rue de la Vallée – RD36 – intersection rue de la Picherie au n°67 :

Suite à notre demande d'effacement de réseau visée en objet, la participation communale est estimée à 21112,67 €. Après délibération, le conseil municipal s'engage à l'unanimité dans cette opération d'effacement.

- Réseaux de télécommunication – dissimulation - rue de la Vallée :

Dans le cadre du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique ci-dessus référencé, le SIEIL propose d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Par contre, le câblage, relevant de la prérogative d'Orange, est exclu de l'intervention du SIEIL. L'estimation liée à cette prestation s'élève à 60445,92 €. Après délibération, le conseil municipal s'engage à l'unanimité dans cette opération d'effacement.

- Réseaux de distribution publique d'énergie électrique – dissimulation - rue de la Vallée

Suite à notre demande d'effacement de réseau visée en objet, la participation communale est estimée à 20377,20 €. Après délibération, le conseil municipal s'engage à l'unanimité dans cette opération d'effacement.

Cet enfouissement aurait l'avantage d'améliorer la distribution électrique surtout dans le quartier des Hauts de St Roch où il subsiste encore des microcoupures.

- Demande de subvention de Trek Tours Endurance

M le Maire présente le devis relatif à la prestation « protection civile » pour la journée du Trek le 01/10/17. L'association sollicite une prise en charge municipale pour cette dépense. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 250 € couvrant la totalité des frais d'ambulance et autorise M le Maire à signer le mandat correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 09 novembre 2017 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux